

Une exception française : l'absence de prêt aux étudiants

Le premier ministre devrait annoncer des mesures sur le logement étudiant, les bourses, l'encadrement des stages, pour calmer les étudiants dont la colère a été attisée par le CPE. Mais ces mesures pour aménager le statut de l'étudiant risquent de passer à côté du malaise croissant d'une partie de la jeunesse étudiante qui a du mal à financer ces études tout simplement. Les étudiants sont certes en position d'égalité par rapport aux droits d'inscription mais pas par rapport aux conditions financières pour réaliser leurs études. A cet égard, l'allongement d'une année de la durée des études avec le système du LMD et l'accroissement considérable des loyers dans les centres des villes placent nombre d'entre-eux dans l'obligation de travailler pour mener à bien leurs études. Sait-on assez que 45% travaillent dont 15% à temps plein ! Ils connaissent le marché du travail mais certainement pas celui auquel ils aspiraient lorsqu'ils ont commencé leurs études. C'est le marché des petits boulots avec sans doute une gestion flexible de la part des patrons qui les emploient. Du coup, le CPE semble repousser encore plus loin la promesse d'un CDI et celle d'accéder ainsi à une véritable indépendance vis-à-vis des parents. L'agence immobilière et l'agence bancaire continueront de demander un cautionnement de la part des parents, d'où l'angoisse générée par le CPE. Un dommage collatéral du fait que les étudiants sont obligés de financer leurs études en travaillant en particulier pendant l'année universitaire est que l'attention qu'ils peuvent leur consacrer s'en trouve réduite d'autant et leurs chances de succès sont amoindries.

La situation française a ceci d'aberrant que les étudiants nécessiteux n'ont pas d'autre choix que de travailler pour financer leurs études. L'autre terme de l'alternative devrait être celui de pouvoir emprunter, puisque poursuivre des études supérieures représente un investissement en capital humain. Les banques refusent de prêter aux étudiants en raison d'un problème de cautionnement, sauf pour les étudiants des grandes écoles qui présentent une garantie suffisante. C'est un cas de défaillance du marché du crédit qui est bien répertorié en raison d'un problème classique d'aléa moral. Le prêteur peut se mettre volontairement dans un cas d'insolvabilité et la banque ne recouvrera pas sa créance. Les pouvoirs publics ont le devoir et le moyen de suppléer à cette défaillance du marché du crédit. La France est l'un des rares pays de l'OCDE où l'on ne peut pas emprunter pour investir dans la connaissance, une exception française dont il est douteux qu'elle nous soit enviée. Le premier ministre dans sa déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale, à l'occasion de son investiture, avait annoncé au détour d'une phrase *que tout étudiant ayant emprunté pour financer ses études puisse déduire les intérêts de son emprunt de son premier impôt sur le revenu*. On ne sait si cette mesure est entrée en application mais elle ne résout pas la difficulté essentielle, à savoir celle du refus de prêt engendré par le risque de défaut de l'étudiant qui peut être dans l'incapacité à rembourser son prêt s'il n'a pas trouvé de travail ou si son travail n'est pas suffisamment rémunérateur.

La solution évidente réside dans ce que les remboursements n'interviennent que dans les « bonnes années », celles où l'ex-étudiant dispose d'un travail rémunérateur et non dans les mauvaises années où il rencontre des difficultés à s'insérer sur le marché du travail. Bien évidemment pour compenser, l'emprunteur rembourse davantage dans les « bonnes années ». Ce système de remboursement permet de lisser le profil de consommation dans le temps. Un tel système d'*emprunt à remboursement contingent au revenu* peut facilement être mis en place dans les pays où l'administration fiscale fonctionne bien et lorsque la dissimulation des revenus et, en particulier, des salaires et traitements est réduite au minimum ce qui est bien le cas de la France.

Le Premier ministre a introduit une mesure anxiogène avec le CPE. Qu'il compense par une mesure rassurante, l'annonce que l'État consacre un 1Md€ à ce programme de prêt à *remboursement contingent au revenu*. Cela représentera moins de 1% des 120Md€ que l'État empruntera sur le marché obligataire cette année ! Ce 1% sera au moins investi dans une dépense d'avenir et non pour financer des dépenses de fonctionnement. Les remboursements ne commenceraient qu'au-delà d'une période de 10 ans, de manière à ce que la personne ait eu le temps de commencer à asseoir sa position économique et sociale et le taux d'intérêt appliqué serait celui dont bénéficie justement l'État

pour ses OAT à plus de 10 ans, 3,5%. Ce système serait réservé aux étudiants les plus nécessiteux et donc sous conditions de ressources personnelles et parentales.

J'oubliais, ce système présente deux handicaps pour la fierté de notre nation. La première est qu'il a été suggéré pour la première fois par Milton Friedman en 1954. La seconde, c'est que l'Afrique du Sud, l'Australie, le Chili, la Nouvelle-Zélande, Le Royaume-Uni, la Suède ont adopté cette formule de prêt aux étudiants. Nous sommes d'accord, cela ne constitue pas en soi une raison valable pour la France de suivre leur chemin, c'est sans doute même une raison pour qu'elle y renonce : un tel choix écornerait l'exception française !

Alain Trannoy

Directeur d'Études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS),
Directeur de l'IDEP (Institut d'économie publique)